

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 JANVIER 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne les comptes rendus des deux dernières séances qui sont approuvés par l'ensemble des membres présents.

### **CONTRAT DE DERATISATION DE L'AGGLOMERATION**

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le contrat présenté par la Société SUD EST 3D pour un montant annuel de 620,00 euros.

### **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

Monsieur l'adjoint délégué aux bâtiments communaux présente au Conseil municipal les devis concurrents pour le contrôle sanitaire des eaux chaudes de la salle Heramen Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, le laboratoire départemental d'analyses de la Drôme pour un montant de 490,63 euros H.T.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.H.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de l'Hermitage relatif afin de tenir des évolutions législatives et réglementaires ainsi que d'inclure notamment la compétence aménagement numérique et le schéma d'accueil économique. Le Conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, approuve la modifications des statuts de la Communauté de Communes Pays de l'Hermitage.

### **PERSONNEL COMMUNAL : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour l'école.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité au maximum réglementaires de 189,00 euros.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2011 à :

- Artères aériennes : 40,00 euros le km
- Artères souterraines : 30.00 le km
- Emprise au sol : 20,00 euros le m<sup>2</sup>

### **MODIFICATION DU P.L.U.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de l'avenant n° 1 à l'étude d'urbanisme de quartier et modification du Plan Local d'Urbanisme.

pour extrait  
en Mairie, le 28 janvier 2013  
le Maire,